



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, Mme MARCHE Séverine

Absentes : Mme LE NEEL Shirley, Mme BOUILLER Virginie

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à M. BALDY Patrick, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. CORRE Daniel, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, M. SERPETTE Patrick donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 16

N° 2023/28

Objet : Ouverture du quart des crédits d'investissement

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 ;

VU la délibération n°2023/13 du 7 avril 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 ;

CONSIDÉRANT que le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2023 est de 350 939,69 € (chapitres 20, 21 et 23), déduction faite des restes à réaliser de 2022, répartis comme suit :

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2023	¼ des crédits
20 – Immobilisations incorporelles	50 290,40 €	12 572,60 €
21 – Immobilisations corporelles	300 649,29 €	75 162,32 €
23 – Immobilisations en cours	0 €	0 €
TOTAL	350 939,69 €	87 734,92 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

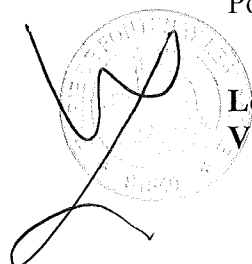
AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes-à-réaliser) au budget principal de l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024, soit un montant total de 87 734,92 € (quatre-vingt-sept mille sept-cent-trente-quatre euros et quatre-vingt-douze cents) répartis comme suit :

Chapitre – libellé	Article – libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2023	¼ des crédits
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Frais d'études	50 290,40 €	12 572,60 €
21 – Immobilisations corporelles	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	300 649,29 €	75 162,32 €
23 – Immobilisations en cours	Néant	0 €	0 €
TOTAL		350 939,69 €	87 734,92 €

DIT que ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2024.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 20 décembre 2023

Pour extrait conforme



Le Maire,
Valérie MICK RIVES